

A Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux

Copie aux DASEN 24, 33, 40, 47 et 64

Bordeaux, le 28 juin 2023

**Objet : Demande de réabondement des listes complémentaires au concours CRPE 2023 et mutation par voie d'ineat/exeat pour les PE titulaires – Académie de Bordeaux**

Madame la Rectrice,

Hier, en Comité Social d'Administration vous avez annoncé le recrutement de la totalité, soit les 65 inscrits des listes complémentaires des concours externe et 3<sup>ème</sup> voie de notre académie.

C'était l'une des trois revendications Force Ouvrière exposées dans notre courrier du 21 juin et nous vous remercions d'y avoir accédé. Cependant, deux autres restent à ce jour en attente et nous souhaitons vous les réitérer.

### **Le réabondement des listes complémentaires**

Pour le CRPE externe : 376 candidats admissibles pour 314 admis (255 listes principales et 59 listes complémentaires). Il reste donc, à ce jour, 62 candidats admissibles pour réabonder la liste complémentaire de ce concours.

Pour le 3<sup>ème</sup> concours : 56 candidats admissibles pour 33 admis (27 listes principales et 6 listes complémentaires). Il reste donc 23 candidats admissibles pour réabonder la liste complémentaire de ce concours.

Vous avez alors à votre disposition 85 candidats du concours qui ont réussi les épreuves d'admissibilité pour réabonder ces listes complémentaires et procéder à un recrutement sous statut.

Madame la Rectrice, ne nous cachons pas derrière des notes ou des niveaux attendus car ce sont ces mêmes 85 admissibles qui exercent déjà et/ou exerceront à la rentrée comme contractuels dans nos écoles : vous les estimez donc compétents. Si ces collègues n'ont pas été inscrits sur liste principale ou complémentaire, c'est uniquement par manque de postes offerts au concours. Il est possible de remédier à cela dès maintenant en réabondant les listes complémentaires et en proposant à ces collègues un recrutement en qualité de fonctionnaire stagiaire avec la formation et l'accompagnement qui sont de fait associés à cette année de stagiairisation.

### **La mutation par voie d'ineat/exeat de tous les professeurs des écoles titulaires.**

Nous réitérons, Madame la Rectrice, notre demande de mutation des professeurs des écoles titulaires de notre académie par voie d'ineat, particulièrement vers les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques. Vous connaissez la situation de souffrance de ces collègues, certains en séparation de conjoint et enfants depuis des années.

Les besoins criants de personnels dans les écoles de Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques vous ont conduite à recruter cette année des centaines d'enseignants contractuels. Nul doute que ces besoins seront tout aussi manifestes à la rentrée prochaine. Vous avez pour y remédier des personnels titulaires qui ne demandent qu'à muter et des candidats du concours qui ne demandent qu'à être recrutés sous statut.

Conscients de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions, Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux, de recevoir nos salutations les plus distinguées.

Nathalie FLORES LAVILLE, *secrétaire SNUDI FO 24*

Marlène FERNANDEZ, *secrétaire SNUDI FO 33*

Isabelle BENQUET, *secrétaire SNUDI FO 40*

Eric LAFOND, *secrétaire SNUDI FO 47*

Olivia QUEYSSELIER, *secrétaire SNUDI FO 64*

Eric MOUCHET, *coordonnateur FNEC FP-FO académie de Bordeaux*